



Affaire Omar Khadr : la Cour suprême entendra la cause du gouvernement Harper

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 14 septembre 2009

[Canadiens pour la Justice et Paix au Moyen-Orient](#) 11 septembre 2009

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Montréal – La Cour suprême du Canada a annoncé la semaine passée qu'elle entendra la cause du gouvernement canadien dans le dossier Omar Khadr le 13 novembre prochain. Ottawa conteste la décision de la Cour d'appel fédérale du 14 août dernier de maintenir les conclusions du juge O'Reilly de la Cour fédérale selon lesquelles le gouvernement canadien contrevient à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés en refusant de rapatrier Khadr au Canada et a l'obligation d'entamer des démarches auprès des autorités américaines en vue de remédier à cette situation aussitôt que possible. Le gouvernement Harper, qui souhaite que le présumé terroriste demeure entre les mains de la justice américaine, a déposé une motion demandant la suspension de ce jugement en attendant que la Cour suprême étudie la question.

Khadr a été qualifié de « combattant ennemi » par les États-Unis, accusé de crimes de guerre et poursuivi devant un tribunal militaire sans qu'il soit tenu compte du fait qu'il ait été âgé de 15 ans au moment de son incarcération. Sept années se sont écoulées depuis l'arrivée de Khadr au centre de détention de Guantánamo et les gestes qu'on lui reproche n'ont toujours pas été formellement établis. Les informations publiques dans le dossier de Khadr révèlent que depuis sa capture en Afghanistan en 2002, il aurait fait l'objet de traitements cruels, inhumains et dégradants selon les normes internationales.

« Avec ce deuxième appel, le gouvernement actuel semble inexplicablement déterminé à faire souffrir Khadr dans les prisons américaines », constate Tom Woodley, le président de CJPMO. « La ligne de conduite adoptée par le gouvernement canadien ne tient pas compte des conventions internationales sur l'emprisonnement et la torture, et mine les droits et libertés au cœur de la Charte ». Les analyses précédentes de l'affaire Khadr produites par CJPMO ont permis de relever plusieurs incohérences associées non seulement aux accusations portées contre Khadr, mais également aux procédures juridiques contestables utilisées par les États-Unis dans cette affaire. CJPMO a déjà maintes fois demandé au gouvernement de rapatrier Khadr.

En 2008, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies surveillant l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant rappelait que la détention d'un enfant ne devrait être qu'une mesure de dernier ressort, être la plus courte possible et que le cas soit tranché rapidement devant un tribunal impartial. Le Canada, qui a ratifié la Convention, est d'autant plus tenu d'en respecter les obligations que la Charte canadienne des droits et libertés prévoit que tout citoyen canadien a droit à la vie, à la sécurité de sa personne, à la protection contre des traitements cruels ou inusités et le droit d'obtenir réparation auprès

d'un tribunal en cas de violation de ces principes.

La source originale de cet article est [Canadiens pour la Justice et Paix au Moyen-Orient](#)
Copyright © [Global Research](#), [Canadiens pour la Justice et Paix au Moyen-Orient](#), 2009

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca